



Téléphone : 02 48 69 31 45  
Mail : [mairie@pigny18.fr](mailto:mairie@pigny18.fr)

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 2023-007**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mars à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 12

Date de la convocation : 16 mars 2022

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGÉ, Dominique COURILLEAU, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU, Bernard ROUSSEAU

Absent : Xavier BERNARD

SECRETARE : Patrick PARFAIT

**Objet** : Vote du compte  
Administratif 2022  
de la COMMUNE

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 de la COMMUNE puis se retire de la salle pour le vote.

Constatant que le compte de gestion appelle l'observation suivante : les opérations comptables de transfert des emprunts du budget assainissement ont entraîné l'annulation des ICNE afférents (4118,72€).

Le résultat cumulé de la section d'investissement est impacté par cette opération. Une différence de même montant apparaît entre le compte de gestion et le compte administratif. Le résultat cumulé de la section d'investissement à reprendre au budget 2023 en recettes au 001 est de 108 087,36 €."

Le 1068 sera de 133 173.95 € .

Monsieur PARFAIT Patrick , 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint, élu par l'assemblée propose de voter le Compte administratif de la COMMUNE.

Le compte administratif de la COMMUNE est voté à l'unanimité par 12 voix.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citovens.telerecours.fr>*

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Publié sur site <https://pigny.fr> le 28/03/2023